


**COMMUNE DE SAINT-DENIS
DGAST**

**CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 1er octobre 2007
Rapport n° 07/3-22**

**OBJET SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE
RAPPORT DU DELEGATAIRE POUR 2006**

En application de l'Article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport du délégataire pour l'année 2006 comportant les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du service public de distribution d'eau potable.

Je vous demande de bien vouloir en prendre acte.

 **DEPUTE-MAIRE**
René-Paul Victoria
René-Paul VICTORIA

OBJET SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE
RAPPORT DU DELEGATAIRE POUR 2006

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 07/3-22 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2ème Adjoint, présenté au nom des Commissions 1° Consultative des Services Publics Locaux, 2° Cadre de Vie et Habitat, et 3° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions (1 abstention en Finances et Administration Générale) ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

examen sans vote

Prend acte du rapport 2006 du délégué du service public de distribution d'eau potable.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le - 9 OCT. 2007



LE DEPUTE-MAIRE

Victoria
René-Paul VICTORIA